



**Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 03 Juillet 2023**

Ouverture de la séance : 18h00

Présents : Monsieur Alain ARGILIER, Madame Christine DOUTRES, Monsieur Pierre MORATI, Madame Mélody QUET, Madame Elsy ROUSSET, Madame Nicole TEISSIER, Madame Valérie BLANC, Monsieur Grégory MAURIN, Monsieur Ludovic INSALACO

Arrivé à 18h30 : Monsieur Sylvestre VINCENT

Absents excusés :

Monsieur Jean-Marc AURES représenté par Monsieur Alain ARGILIER

Secrétaire de séance : Christine DOUTRES

Secrétaire à l'ordinateur : Chantal PRIVAT

**Ordre du jour**

1. Approbation du PV du conseil municipal du 24/04/2023 et 09/06/2023
2. Compte rendu des réunions diverses
3. Bien sans maîtres : délibérations pour "Acquisition de plein droits de 9 Biens Vacants et Sans Maître"
4. Vote : Motion AMF et Chambre d'agriculture - Natura 2000
5. Mise à jour du PCS "Canicule"
6. Délibération : chemins bordant les Propriétés de Monsieur François ROUX
7. Délibération rectificative du transfert des éléments d'actifs de la Cnté de Cnes Gorges Causses Cévennes
8. Délibération pour une demande d'admission en non-valeur
9. Délibération pour adhésions au groupement d'assurance statutaire + signature de la convention
10. Demande d'autorisation de faire un acte administratif pour "Droits indivis sur une aire de battage C235"
11. Le 14 juillet 2023
12. Dépliant des manifestations de l'été 2023
13. Questions diverses

**1 - Lecture de l'appel des Maires de France, rédigé par l'AMF**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'appel des Maires de France :

**Appel des Maires de France**

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales. En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose. La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête. Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun. Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés. Ces actes de violence d'une

minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants. Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population. Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances. Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants. Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution. Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer. Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre. Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre. A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.

Vive la République, vive la France

## **2 - Rajout de points à l'ordre du jour**

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour pour vote de Motions ou Délibérations :

- Motion pour le maintien des RASED en Lozère
- délibération pour la demande de subventions pour l'aménagement de 3 sites de collectes de déchets.
- délibération pour demande de subventions pour l'achat de deux frigos pour l'épicerie la Chopa et DM correspondante

**10 Voix POUR**

## **3 - Approbation du PV du conseil municipal du 24/04/2023 et celui du 09/06/2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 24/04/2023 et celui du conseil municipal de 09/06/2023 (vote pour les délégués et suppléants des sénatoriales) ont été approuvés à l'unanimité

**10 Voix POUR**

## **4 - Compte rendu des réunions diverses**

- Compte rendu du Bureau Communautaire du 29/06/2023 : le compte rendu est accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Gorges Causes et Cévennes
- Compte rendu des réunions des Maires et adjoints
- SIVU de l'Hospitalet : réunion qui concernait essentiellement la Commune du Pompidou
- Venue du Géomètre expert pour délimiter le terrain d'orange en vue du rachat par la Mairie. Le dossier a été transmis à Orange pour validation.
- le 30 juin a eu lieu la Kermesse de l'école.
- Réunion avec l'ensemble des associations et l'architecte qui s'occupe des travaux de la mairie. Cette réunion était réalisée pour monter les travaux prévus lors de la réhabilitation de la Mairie et en particulier la salle des associations.

## **5 - Acquisition de plein droit de biens vacants et sans maître**

La commune a mis en œuvre une procédure pour les biens présumés sans maître, prévue par l'article L1123-1-3 du code général de la propriété publique.

Rappel de la procédure :

Convention signée avec la Société FCA en collaborations avec la SAFER pour :

- Identification des biens présumés sans maître
- Localisation des propriétés délimitées et des Biens non délimités
- Arrêtés de présomption d'un bien vacant et sans maître – affiché 6 mois
- Phase d'enquête pour les comptes (recherche de propriétaires – courriers...)
- Procédure d'incorporation de Biens Vacants et sans maître de plein droit.

Monsieur le Maire a rajouté qu'à ce jour seul les biens de 30 ans avaient été recherchés. Il est possible de faire la même procédure de recherche de BVSM pour les biens jusqu'à 10 ans. Il a donc été demandé à la FCA de faire les recherches pour intégrer ces biens s'il y en a.

En ce qui concerne les délibérations du jour, 9 dossiers sont en phase d'incorporation car sans maître de plein droit.

Aussi pour chacun des 9 BVSM une délibération doit être prise pour acquisition de plein droit.

Il est exposé que d'après la matrice cadastrale, les parcelles ci-dessous soumises au vote :

**Bien n° 1 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 112	Vébron Village	133	Jardin
C 113	Vébron Village	60	Terre
C 401	La Rouvière	1384	Lande
C 1817	La Rouvière	2190	Lande
C 1818	La Rouvière	96	Lande

**Bien n° 2 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 291	Lou Bourel	5488	Lande

**Bien n° 3 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 105	Vébron Village	130	Jardin
C 147	Vébron Village	35	Sol
C 150	Vébron Village	89	Sol
C 364	La Rouvière	1100	Terre
C 380	La Rouvière	9146	Lande
C 900	Aigualene	14310	Taillis
C 1051	La Pece	7650	Lande
C 1053 (BND)	La Pece	3750 (sur un total de 15002)	Taillis

**Bien n° 4 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
D 1433	Salgas	112	Pré

**Bien n° 5 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 420	La Rouvière	3150	Lande
C 431	La Rouvière	5960	Lande

**Bien n° 6 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 1541	La Pece	1197	Terre

**Bien n° 7 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 1539	Vébron Village	40	Sol

**Bien n° 8 :**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
C 1345	Broussous	3230	Lande
C 1348	Broussous	1148	Terre
D 1301	Jolpérières	398	Lande
D 1302	Jolpérières	2120	Pré

**Bien n° 9:**

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
D 1540	Coste Plone et l'Hort de D.	1068	Lande

Les 9 délibérations ont été votées à l'unanimité

**10 Voix POUR****6 – Motion AMF et Chambre d'agriculture - Zone NATURA 2000**

Monsieur la Maire fait la lecture d'un courrier reçu de la part de la FDSEA et des JA de Lozère (syndicat des Jeunes agriculteurs) concernant les prairies sensibles et la Zone Natura 2000

Monsieur le Maire,

Suite à de nombreuses réformes de la PAC ayant pris effet cette année, de nombreux agriculteurs de Lozère se sont vus contraints de ne plus pouvoir labourer leurs prairies afin de préserver la biodiversité sous peine de fortes pénalités sur leurs aides PAC. L'agriculture Lozérienne, au vu des difficultés inhérentes au climat et à la nature des terrains, est très dépendante des aides PAC pour subsister.

Au premier abord, cette mesure d'interdiction de labour peut sembler positive. En effet, les prairies permanentes ont un peu plus de biodiversité que les prairies temporaires ou les cultures. Seulement, ni les agriculteurs, ni les agents de la DDT locale ni les élus locaux n'ont été consultés pour établir le zonage. Résultat des courses : la cartographie utilisée pour établir ce zonage ne correspond pas à la réalité du terrain. Evidemment, les pratiques de rotation longues des prairies, permettent un juste milieu entre préservation de la biodiversité et maintien des exploitations agricoles, n'a pas été pris en compte. Toutes ces parcelles en rotation longues ont été considérées comme prairies permanentes par l'administration, les rendant intouchables et mettant fin à cette pratique pourtant vertueuse. Ainsi, les exploitations devront faire face à un besoin important de fourrages, et donc de foncier, entraînant à son tour une concentration des exploitations au dépend du modèle d'agriculture familiale. En outre, ce classement vient aussi bloquer le développement de nouvelles activités ou leur amélioration. Condamnant ainsi les exploitants à subir les changements brutaux, auxquels l'agriculture doit pourtant faire face. Voilà comment, depuis une tour d'ivoire dans les beaux quartiers parisiens ou bruxellois, on détruit la vie des

agriculteurs des zones les plus ingrates de France et pourtant les plus vertueuses au niveau environnementale.

Nous voulons préserver la démocratie locale, le rôle des corps intermédiaires et le dynamisme de nos campagnes lozériennes face à l'autoritarisme de quelques technocrates. Nous vous demandons, de maintenir le pouvoir démocratique conféré par votre mandat face à ceux qui tentent de vous le soutirer. En vous opposant, à votre tour, à tout projet de création ou extension de la Zone Natura 2000, unique moment de consultation du conseil municipal. Ainsi, nous parviendrons à préserver notre mode de vie rural.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre profond respect.

Jean François MAURIN  
Président de la FDSEA Lozère

Hervé BOURDON  
Président des JA Lozère

Monsieur le Maire demande donc par cette Motion de voter contre le projet de création ou d'extension de la Zone Natura 2000.

### 10 Voix POUR

#### 7 - PCS : Plan Communal de Sauvegarde + Canicule

Le PCS + canicule doit être remis à jour – le 17 juillet 2023 une réunion de travail sera faite à partir de 9h le matin. Sont déléguées à cette remise à jour : Nicole TEISSIER et Christine DOUTRES – les autres conseillers municipaux peuvent y participer.

#### 8 – Chemins bordants les propriétés de Monsieur ROUX François

Suite à un courrier reçu de la part de Monsieur François ROUX, demandant la possibilité d'acheter 2 chemins communaux aux abords de ses propriétés, certains élus sont allés sur place, mais il y a besoin de vérifier les tracés et le cadastre.

Il a été décidé :

- de voir Monsieur François ROUX afin de comprendre les raisons de sa demande – réunion à prévoir courant septembre
- une seconde visite sur le terrain sera faite avec plan et cadastre.

### Vote 11 voix POUR

#### 9 - RECTIFICATIF - Approbation du transfert des éléments d'actifs par la Communauté de Commune Gorges Causses Cévennes,

Monsieur le Maire informe que La communauté de Commune nous a demandé de faire revoter l'approbation du transfert d'actif suite à une erreur dans le fichier transmis.

Les deux dernières lignes : « Montage 4 étraves » et « 6 jeux de chaînes déneigement » ayant été achetées à l'époque en commun avec 3 autres Communes en plus de la nôtre, le montant de l'actif a donc été divisé en 4 pour avoir exactement la valeur qui revient à notre commune. Cela ne change rien au budget.

### Commune de Vebron

68000 – CCGCC			Désignation du bien	Date acquisition	Durée amortissement	Valeur brute	Cne de Vebron – 07600		
Compte débité	Compte crédité	N° inventaire					Compte débité	Compte crédité	N° inventaire
193	2151	10000047	VOIRIE 2003-2004 VEBRON	18/06/07		1 607,28 €	2151	1021	CCGCC 001
193	2151	10000050	TROTTOIR LA POSTE ET COMMERCE	18/06/07		7 072,19 €	2151	1021	CCGCC 002
193	2158	23000037	RESERVE EAU DFCI GALLY	29/11/16		143 264,48 €	2158	1021	CCGCC 003
193	215738	10000066	MONTAGE 4 ETRAVES	12/02/10		11 107,98 €	215738	1021	CCGCC 004
193	215738	10000071	6 JEUX CHAINES DENEIGEMENT	07/12/2010		2 846,48 €	215738	1021	CCGCC 005

Il est donc nécessaire de voter cette délibération rectificative.

### 11 Voix POUR

#### 10 - Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier en date du 23 Mai 2023, Monsieur le Maire demande l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 0.69€ afin de régulariser les comptes sur l'exercice 2023 :

- n°164 de l'exercice 2020, particulier - 0.60 €
- n° 714495440012 de l'exercice 2017, particulier - 0.04 €
- n° 198 de l'exercice 2017, particulier - 0.05 €

### Vote 11 voix POUR

### **11 - Adhésion au Groupement de commandes pour la consultation des marchés d'Assurance Statutaire pour la Communauté de communes et pour les communes - Proposition de convention**

Suite à notre démarche de s'associer afin de réaliser des économies d'échelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux ; la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes avait proposé un groupement de commandes pour la consultation des marchés d'assurances statutaires pour les communes qui décident d'y adhérer.

la proposition de convention constitutive du groupement de commandes qui a été proposée à l'ensemble des communes adhérentes s'est avérée moins onéreuse que notre assurance statutaire actuelle (avec le Centre de Gestion 48).

Aussi il est demandé de délibérer pour adhérer au groupement de commande pour la consultation des marchés d'assurances statutaires, proposé par la Cnté des Communes Gorges Causses et Cévennes et d'autoriser Monsieur Alain ARGILIER à signer la convention constitutive de groupement de commande entre la communauté de communes et la communes.

**Vote 11 Voix POUR**

### **12 - Demande d'autorisation de procéder la réalisation d'un acte administratif correctif - parcelle C n° 235**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Le 19 Mars 2021, a été signé un acte d'appropriation d'un bien vacant sans maître en la forme administrative en la mairie de Vébron sous le N° 4804P31 2021 D N° 4771.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder la réalisation d'un acte administratif correctif afin de rajouter les droits indivis de la parcelle C n°235 en complément de l'acte administratif N° 4804P31 2021 D N° 4771 ; lesdits biens indivis constituant l'accessoire indispensable de l'immeuble C 232.

L'acte administratif sera alors établi par la notaire de Saint Chapte qui s'occupe du bien.

**Vote 11 Voix POUR**

### **13 – 14 Juillet à VEBRON**

Cette année le 14 Juillet se déroulera à partir de 10h30 et non 9h30 comme les autres années. Un apéritif sera alors donné à la place du petit déjeuner.

### **14 - Présentation du dépliant de la saison Estivale 2023**

Le dépliant sera déposé dans les commerces de Vébron pour être accessible à tous ceux qui le souhaitent.

### **15 - Demande de vote de la Motion pour la Maintien des postes RASED en Lozère**

Présentation de la Motion à faire voter pour le maintien du RASED :

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) en Lozère, ce sont trois équipes (Mende, Marvejols et Florac) de trois personnes (1 psychologue et 2 enseignants spécialisés) qui rayonnent sur tout le département pour mener à bien leur mission : dispenser des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires pour lutter contre la difficulté scolaire et la prévenir le plus tôt possible. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Actuellement, un poste de psychologue scolaire est vacant ainsi qu'un poste d'enseignant spécialisé.

A la rentrée scolaire prochaine, **le RASED de la circonscription de Florac, qui rayonne sur tout le Sud Lozère, du Rozier à Villefort, pourrait n'avoir aucun personnel RASED. Ce serait une première, signe d'un vrai désengagement de l'état avec des conséquences désastreuses à court terme.**

En effet, au niveau national, tous les professionnels constatent une dégradation de l'accompagnement des élèves en difficulté suite à la baisse des effectifs RASED et une hausse des besoins (grandes difficultés scolaires et situation de handicap). **L'absence d'aides du RASED dès le plus jeune âge débouche sur un accroissement des difficultés et des troubles qui ne seront pris en charge que moyennant une externalisation des aides et des soins : soit l'inverse des objectifs affichés de l'école « inclusive » !**

Le Conseil Municipal de la commune de VEBRON souhaite par cette motion alerter Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Lozère.

Les personnels Rased doivent :

- voir leur présence essentielle réaffirmée dans leurs pratiques aux besoins de l'école inclusive par les aides directes qu'ils proposent aux élèves (prévention, remédiation, en individuel et en groupe, dans et hors la classe) et par les aides indirectes qu'ils proposent aux enseignants de classe.

- Avoir les moyens de travailler en favorisant les « vocations » et les formations et en anticipant les besoins prévisibles.

\* bénéficier d'un défraiement respectueux pour les déplacements des personnels dans notre territoire hyper rural

**L'école inclusive telle que voulue par la loi de 2005 est ambitieuse, elle nécessite donc des moyens en personnels RASED, en formation, en structures sinon elle ne reste qu'un vœu pieu mettant dans des situations de souffrance parfois extrême la communauté éducative, ainsi que les élèves et leurs familles.**

Il est demandé de voter la motion pour le maintien du RASED en Lozère

**Vote 11 Voix POUR**

#### **16 – Demande de subventions pour l'aménagement de 3 sites de collectes de déchets**

La SDEE propose une participation financière pour la rénovation ou l'aménagement des points de recyclage.

800 € pour tout point de recyclage d'au moins 3 colonnes

Monsieur le Maire propose de demander cette participation pour l'aménagement des points de collecte de Racoules Vébron et Les Vanel.

**Vote 11 Voix POUR**

#### **17 – Devis réfrigérateurs de l'épicerie – Demande de subventions**

Lors de l'ouverture de l'épicerie dans le local communal, il était prévu 2 réfrigérateurs fournis avec le local. L'un des deux réfrigérateurs est hors service, l'autre en fin de vie. Il a été demandé à la Chopa de nous envoyer des devis pour un remplacement à l'identique des 2 réfrigérateurs. Le devis fourni est de 16 982.40€.

La saison estivale débutant, il est urgent de prévoir le remplacement d'au moins un réfrigérateur.

La Chopa a fait d'autres demandes de devis mais pour le moment c'est le seul qu'ils aient reçu.

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'achat de ce matériel. Une décision modificative sera faite pour prendre en compte cet achat.

**Vote 11 Voix POUR**

#### **16 – Questions DIVERSES**

☞ au sujet de l'effectif d'école pour la rentrée prochaine :

9 départs dont : 5 départs au Collège (entrées en 6<sup>ème</sup>) et 4 départs vers d'autres écoles (Florac ou Privé)

Il y a 1 entrée en CP et une « toute petite section » pour le moment. Mais il peut y avoir d'autres demandes.

Cela ferait pour le moment en classe des Petits : 11 élèves et en classe des Grands : 8 élèves.

Il est possible que nous ayons une fermeture pour la rentrée 2024-2025 mais ce n'est encore pas d'actualité.

☞ Route du Causse : il est demandé si les employés municipaux pourraient revenir sur le Causse car l'herbe y est très haute suite aux pluies printanières. Ce sera demandé aux employés municipaux.

☞ Il est notifié que la Banderole du marché le « Samedi » a été dérobée dans la nuit du dimanche 02/07 au lundi 03/07. Cette banderole avait coûté 450 €.

☞ Pour l'aménagement des hameaux pour la sécurité et la réduction de la vitesse : le devis de Lozère Ingénierie pour les travaux a été reçu et s'élève à 12 624€ TTC. Il y a des subventions pour ce dossier-là qui ont été demandées.

☞ Concernant l'état du goudron sur la Route de Gally. Avec l'arrivée de l'été les habitants redoutent les aller-venus des camions qui remplissent les réservoirs d'eau. Cela risque d'abîmer encore plus vite l'état de la route. Cette route est à moitié avec la commune de Gatuzières. Il sera fait un courrier à Gatuzières pour la réfection de cette route.

La séance est levée à 19h50